

FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2024

Reçu en préfecture le 06/05/2024

Publié le

ID: 065-216502260-20240429-2024029-DE

Commune d'IBOS

Séance du 29 avril 2024 à 19h

2024/029

Présents:

Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Serge ALMENDRO, Bruno CAZERES, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bernard

Absents:

Hélène FRANCES (pour Juliette SALANNE), Dominique GAYE (pour Bernard JOUCLA), Caroline ECORCHON (pour Régine TOSON), Stéphanie

MARQUEZ (pour Gisèle VINCENT), Laetitia CAZABAN (pour Jean-Christophe MADELAINE), Noémie DEUTSCH, Ingrid BOUTARFA, Sandrine

TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 24 avril 2024

DEMANDE DCU POUR L'ISOLATION DE LA TOITURE DE 10 LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE

Annule et remplace la délibération n°2024/021 du 2 avril 2024

Modification du plan de financement

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a déjà procédé aux travaux d'isolation de la toiture de 9 logements de la Gendarmerie.

La technique employée, testée en 2022 sur 2 logements, s'est révélée efficace. C'est pourquoi 7 autres logements ont été rénovés en 2023.

Elle prévoit en 2024 de finaliser cette rénovation en isolant les toitures des 10 logements restants.

Pour cela, la commune souhaite obtenir des subventions pour aider au financement de l'isolation de la toiture des 10 logements de la Gendarmerie.

Plan de financement / DCU 2024 :

	335 991,12 €
	TOTAL 318 475 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	80 000 € HT
CD65 - DCU	79 237,50 € H
DETR	159 237,50 € 8

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 79 237,50 € HT au titre de de l'appel à projets DCU du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, pour l'isolation de la toiture de 10 logements de la Gendarmerie.

L'assemblée délibérante Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire

Denis FEGNE